Flamands de Séville. Dans ces années, comme dans les temps présents, on conspirait, comme on conspirera toujours contre le fanatisme et la tyrannie. C'est, dans tous les siècles, le travail de l'humanité.

Philippe II redoutait, plus que la perte des Indes, l'idée que l'on sût que son fils était en relation avec les protestants et qu'il était d'accord avec eux.

Charles-Quint, son père, lui avait recommandé par son testament de faire poursuivre et juger tous les hérétiques qu'il rencontrerait dans ses Etats, sans distinction de personne. Il lui demandait « *d'aimer la Sainte-Inquisition comme le meilleur instrument mis à sa disposition pour remplir la bonne œuvre. En agissant ainsi, vous aurez ma bénédiction et le Seigneur vous favorisera dans toutes vos entreprises.* » Telles furent les paroles du père de Philippe II.

CHAPITRE IX

Singulières vicissitudes du sort : Ruy Gomez, encore jeune, donna un coup à Philippe II, coup qui le fit exiler de la Cour par Charles-Quint.

A force de supplications du prince, le père le laissa revenir à ses côtés. Sa faveur lui valut d'être nommé duc de Pastrana, avec vingt-cinq mille couronnes de rente, et lorsqu'il se maria avec doña Ana de Mendoza, princesse d'Eboli, il prit ce titre.

Ce prince fut le geôlier que Philippe II nomma pour son fils don Carlos. C'est à ses ordres qu'obéissaient les six serviteurs qui l'épiaient continuellement, face à face, nuit et jour, pour son plus grand supplice.

L'accusateur du fils de Philippe II fut Espinosa, son ennemi mortel qui, sorti d'un rang modeste, par-

vint à force d'habileté, d'audace et d'ambition, à être président du conseil de Castille, du conseil des Indes, membre du conseil d'Etat, inquisiteur général de l'Inquisition royale de Séville. Il occupait l'archevêché de Sigüenza lorsque, en 1568, sur les prières de Philippe II, Pie V le fit cardinal.

La hauteur et la vanité de cet homme fut, pour ainsi dire, le poignard qui tua don Carlos. Mais le funeste cardinal ne mourut pas sans avoir senti la justice de Dieu. Quelques années plus tard, un jour, en plein conseil, sur une affaire des Flandres, Philippe II se leva et, plein de colère, l'appela « imposteur. »

Le geste seul de Philippe II était une condamnation irrémédiable. « Parce que, comme le dit Cabrera, de son sourire à son poignard, il y avait peu de distance ; » de sa colère à la potence, il y en avait beaucoup moins.

Espinosa se leva du conseil, mort de frayeur; il rentra chez lui, se mit au lit pour y mourir, au mois de septembre 1572, sans avoir besoin que le roi ait ordonné de lui rendre la justice à la manière d'Escobedo, de son fils, de Montigny et d'autres.

Décisions terribles, élaborées sous les sombres voûtes de l'Escurial, où le vampire allait demander pardon à Dieu, en écrivant ses péchés, et les faisant lire à son secrétaire, pour qu'il lui servît de témoin auprès de son confesseur, afin de racheter l'absolution de ses crimes par l'échange des plus étonnantes promesses et des donations à l'Eglise.

Philippe II, pour pallier son crime aux yeux des nations étrangères et même de l'Espagne, dont les populations obéissaient, alors comme aujourd'hui, et croyaient aux paroles de leurs grands seigneurs, leur fit écrire les lettres suivantes qu'il rendit publiques, afin de fermer la bouche par elles à la médisance de ses propres sujets et des étrangers, mais avec lesquelles il ne put fermer les yeux de l'historien impartial, ni arrêter son jugement.

Lettre du duc de l'Infantado.

C. R. M.

La nouvelle de l'emprisonnement du prince, notre seigneur, m'a causé d'autant plus de peine que je sais combien, en toutes choses, Votre Majesté procède avec maturité de conseil et catholique délibération. Je serais venu baiser les mains à Votre Majesté; mais pour des choses si graves, on ne peut en espérer le remède que des mains de Dieu ; je le supplie de le mettre en ceci, afin que Votre Majesté soit très satisfaite et contente pour que nous, ses vassaux, nous sortions de la tristesse dans laquelle cet événement nous a plongés. Pour moi, je n'ai rien à offrir, parce que tout ce que j'ai et tout ce que je peux avoir, appartient à Votre Majesté ; je n'ai rien à dire, que d'attendre les ordres que Votre Majesté voudra bien me donner, comme à un fidèle vassal, et comme le prince Ruy Gomez le rapportera plus au long à Votre Majesté. — De Votre C. R. M. etc.

Lettre de l'Almirante.

C. R. M.

Je suis, avec le regret qu'il convient, comme à une personne si attachée au service de Votre Majesté, de voir qu'il y ait eu précédemment des motifs si soudains pour obliger Votre Majesté à saisir sa personne (de don Carlos) et à changer sa vie et sa maison. Plaise à Dieu de vous accorder autant d'années en bonne santé et pour le repos de Votre Majesté qu'il convient à son service et au bien des vassaux et des serviteurs de Votre Majesté. Je supplie Votre Majesté de se rappeler des années écoulées depuis que je me suis, avec tant de sincérité, offert pour son service, de l'amour et de la fidélité que je lui ai toujours gardés et que je lui garderai, toutes les années de vie qui me seront conservées ; que je vivrai avec le désir que j'ai témoigné à Votre Majesté quand je suis parti d'ici, et que je reste prêt à agir comme mon devoir m'oblige toujours de le faire. De Votre C. R. M. N. S^or^.

Lettre du duc de Medina Sidonia.

Le fait d'avoir, Votre Majesté, ordonné la détention du prince N. S^or^, a eu une signification plus grande qu'on ne pourrait le croire, et d'autant plus diverse que pour une pareille démonstration Votre Majesté aura eu des motifs aussi justes que ceux qu'on doit avoir. Ces motifs, je les regrette et je les regretterai, comme celui qui désire et veut le plus le

service de Votre Majesté. En effet, outre mon obligation générale, l'affection particulière et l'amour que je professe pour Elle rendront mon regret encore plus grand, surtout de voir que, puisqu'on n'a pu s'en dispenser, l'obligation où s'est trouvée Votre Majesté de faire ce qu'elle a fait, doit être grave. Et satisfaisant à la coutume de cette maison qui a toujours été de servir et de suivre ses Rois, j'irai bientôt baiser les mains de Votre Majesté et lui dire le sentiment profond que m'a causé cet événement, si je pensais qu'en cela je remplis mon devoir envers Votre Majesté. Et comme pour des choses si importantes il ne faut attendre le remède que de Dieu, je le supplie de vous l'accorder tel et si parfait que, l'on oublie le mécontentement présent, de sorte que Votre Majesté reste très satisfaite et contente, et que nous, ses vassaux, nous sortions de la peine où cet événement nous a jetés. Je n'ai rien à offrir, ni à dire à cet égard, mais comme vassal fidèle, je dois servir Votre Majesté avec tout ce que j'ai, et de tout mon pouvoir, ainsi que le comte d'Olivares, mon oncle, le témoignera Votre Majesté. — De Votre C. R. M. N^to^ S^or^, etc.

Lettre du marquis de Denia.

Par la lettre de Votre Majesté, j'ai compris qu'il avait été convenable au service de Dieu et de Votre Majesté de garder enfermé le Prince N^to^ S^or^, et la plus grande satisfaction qu'il y ait en cela, ce sont les profonds sentiments chrétiens et la droiture de

Votre Majesté, dont toutes les fins tendent à l'intérêt et au bien commun de ses sujets, lesquels n'avons pas à faire des réflexions, mais à approuver et à tenir pour bon ce qu'ordonnera Votre Majesté, comme Roi si catholique et très chrétien, et je prie Dieu de vous conserver pour nous de longues années. Et si, pour le service de Votre Majesté, il était nécessaire de sacrifier ma personne et ma fortune, je le désirerai la vie toute entière. — De Votre C. R. M. N^tro^ S^or^.

Lettre de l'évêque de Cordoue.

Les chanoines et les vassaux de Votre Majesté, nous ne pouvons laisser de sentir très tendrement les peines et fatigues de Votre Majesté, et particulièrement la peine présente qui touche tant Votre Majesté, tous ses royaumes, toutes ses seigneuries, tous ses vassaux et tous ses sujets. Il plaira à Dieu que les moyens employés dans cette affaire si grave tendent à vous faire obtenir la glorieuse fin que désirent Votre Majesté, *l'Eglise universelle, les Royaumes et le service dont Votre Majesté a besoin. Pour les peines que Dieu a données à de grands saints en leurs fils, dans la loi naturelle,* nous lisons dans l'Ecriture qu'ils sont arrivés à de glorieuses fins; Notre-Seigneur, dans son infinie miséricorde, voudra bien qu'il en soit de même pour Votre Majesté. Il ne reste donc plus qu'à le supplier, qu'à avoir, pour tout le reste que Votre Majesté voudra bien m'ordonner, dans cette église

et dans toutes les autres ressortissant à cet archevêché, le soin que demande une affaire d'une si grande importance. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous garde et vous rende prospère.

Lettre du duc de Medina de Rio Seco.

C. R. M.

Par une autre lettre de Votre Majesté, j'ai compris le changement qu'Elle avait apporté, tant dans la restriction à l'égard de la personne de Son Altesse, qu'en ce qui concerne sa maison et son gouvernement. Par les sentiments chrétiens de Votre Majesté, on peut voir que les motifs ont été tels qu'il ne pouvait se faire autre chose. Et, si je peux la servir en quelque chose, de ma personne ou de ma maison, Votre Majesté peut être certaine que je ferai ce que mes devanciers ont fait pour le service de Votre Majesté. Que Notre-Seigneur la garde, etc.

Lettre du marquis de los Veles.

C. R. M.

La lettre de Votre Majesté du vingt du présent, dont Votre Majesté m'a fait la grâce, en ordonnant de me faire connaître la détention du Prince, notre seigneur, je l'ai reçue hier. Et puisque Votre Majesté l'a ordonnée, il reste entendu que la chose a eu lieu avec toutes les considérations qu'un tel acte exige, considérations que Votre Majesté apporte en tout; et il en sera de même pour ce que

Votre Majesté aura fait. Par conséquent, il n'y a pas à supplier Votre Majesté, ni autre chose à lui dire sinon que j'éprouve la plus grande peine que j'ai jamais pensé éprouver. Plaise à Dieu de mettre sa main dans cette affaire, ainsi qu'il est nécessaire, afin que Votre Majesté ait tout repos et contentement, et que nous, ses vassaux, nous puissions en jouir, en connaissant la tristesse qui nous accable avec tant de raison. Le peu que j'ai et que je peux appartient à Votre Majesté, et pour la servir par cela et par ma vie, je n'ai qu'à vous l'offrir, sans voir pourquoi Votre Majesté a bien voulu me donner des ordres. — De Votre C. R. M. N. S^or^, etc.

Lettre du duc de Gandie.

Par la lettre que Votre Majesté m'a fait la grâce de m'écrire, j'ai compris la nouvelle du changement que Votre Majesté a ordonné dans le service et le traitement du Srme Prince D. Carlos, et elle m'a donné à entendre que c'était avec beaucoup de raison et pour des motifs très suffisants; il suffit de savoir que Votre Majesté l'a ainsi ordonné. Le souci et la peine que cette affaire aura causé à Votre Majesté, je les éprouve moi-même très grandement; et, puisqu'il en est ainsi, la volonté que cette affaire a produite et la créature de Votre Majesté restent à son royal service; si, pour si peu que ce soit, je pouvais y être bon, je supplie très humblement Votre Majesté d'ordonner de l'employer avec certitude;

Votre Majesté trouvera en moi une âme très désireuse de réussir à la servir et très déterminée à le faire. C. R. M. de Votre Majesté, que Dieu garde.

Lettre du duc de Francourla.

C. R. M.

Je ne peux laisser de regretter, comme de raison, que Son Altesse ait obligé Votre Majesté à faire une telle démonstration, qui n'a pu avoir lieu sans une puissante cause. Je n'ai pas besoin de le comprendre, parce que j'ai vu Votre Majesté procéder toujours avec la plus grande sagesse et les plus profonds sentiments chrétiens, et que j'ai aussi pour Votre Majesté l'obligation d'un vassal, obligation que je montrerai en suivant la volonté de Votre Majesté dans tout ce qu'il plaira à Votre Majesté. J'ai beaucoup d'autres raisons qui me rendent si content d'avoir la première, que je ne la changerai pas pour aucune chose du monde. Votre Majesté ayant ainsi considéré l'honneur de Dieu, nous, les vassaux, nous devons avoir une grande espérance que Votre Majesté nous sortira de cette peine, en donnant le remède qui convient par les mains de Votre Majesté. De Votre, etc. Madrid, le 27 janvier 1568.